



PLANS D'EAU GÉRÉS PAR LA FÉDÉRATION ET LES AAPPMA D'ILLE-ET-VILAINE

Tous les plans d'eau ci-dessous sont en réciprocité totale (attention, carte spécifique supplémentaire pour certains)

Commune	Nom du plan d'eau	Superficie	Catégorie piscicole	Pêche en embarcation (y compris float tube) autorisée	Organisme gestionnaire de la pêche	Carte spécifique supplémentaire (pour tous les pêcheurs, y compris de l'AAPPMA gestionnaire)
Bain de Bretagne	Etang de la Bornière	35 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Bain	Oui (carpe et embarcation)
Baulon	Etang des Renardières	0,12 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Bazouges-la-Pérouse	Etang de l'Asnerie	1 ha	2	-	Truite Tamoutaise	-
Betton	Etang communal	4 ha	2	-	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Bonnemain	La Sablonnière	4,3 ha	2	-	Truite Tamoutaise et Fédération	Oui (période réservoir mouche)
Bonnemain	Etang de Challoué	1,1 ha	2	-	Truite Tamoutaise	-
Bourbarré	La Vayrie (3)	6 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Bréal-sous-Montfort	Etang de la Rue du Pas	5 ha	2	-	Gaule Bréalaïse	-
Bréal-sous-Montfort	Le Pavall	0,9 ha	2	-	Gaule Bréalaïse	-
Bréal-sous-Montfort	Cramoux	2 ha	2	-	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Brulais (les)	Etang de la Basse-Bouère (site des Buis)	2 ha	2	-	AAPPMA Aff, Combs et Canut	-
Champeaux, Montreuil-sous-Pérouse, Pocé-les-Bois	Retenue de la Cantache	185 ha	2	Float tube et pontoon uniquement (sauf 50 m autour îlots)	Gaule Vitréenne	-
Chapelle-Erbrée (la)	Retenue de Haute Vilaine	155 ha	2	Oui (hors moteur thermique, sauf bassin amont)	Gaule Vitréenne	-
Châtillon-en-Vendelais	Etang de Châtillon	100 ha	2	-	Fédération	-
Chavagne	Le Champ Neuf	3,5 ha	2	-	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Crevin	Etang communal (4)	3 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Crouais (le)	Etang de Bel Air	3 ha	2	-	Pêcheurs de Gaël	-
Domalain, Moutiers	Carraon	91 ha	2	-	Gaule Guerchaise	-
Epiniac	La Higourdais	1,9 ha	2	-	Département	-
Epiniac	La Pompe	2,4 ha	2	-	Département	-
Erbrée	Retenue de la Vallière	100 ha	2	-	Gaule Vitréenne	-
Ercé-en-Lamée	La Fleuriais	4,1 ha	2	-	Fédération	-
Feins	Le Boulet	100 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Gaël	Etang communal	1,5 ha	2	-	Pêcheurs de Gaël	-
Gosné	Etang d'Ouée	76 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Pêcheurs de l'étang d'Ouée	-
Guipel	Etang de Villemorin (3)	7,25 ha	2 (domaine public)	-	Gaule Monreuilaise	-
Guipry-Messac	Etang de Baron (3)	5,77 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de Bazouges	42 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de la Bézardière (2)	20 ha	2 (domaine public)	Float tube uniquement	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de Hédé	23 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Iffendic	Lac de Trémelin (3)	40 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Gaule d'Iffendic	Oui (carpe)
Iffendic	La Chambre aux Loups	1,5 ha	2	-	Gaule d'Iffendic	-
Maen Roch	La Croix Madame	0,7 ha	2	-	Truite Briçoise	-
Marcellé-Robert	Etang de Marcellé	100 ha	2	-	Fédération	-
Marpiré	Etang de la Corbière (5)	8 ha	2	-	Fédération	-
Martigné Ferchaud	Etang de la Forge	72 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Semnon Martignolais	-
Maxent	Etang du bourg	1 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Maxent	Barrage du Canut (1)	13 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Maxent, Plélan-le-Grand, St-Thurial, Treffendel	Barrage de la Chêze (1)	126 ha	2	Float tube uniquement (secteur balisé)	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Montauban-de-Bretagne	Les Cottrels	0,60 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Montauban-de-Bretagne	Saint-Eloi	8 ha	2	-	Gaule d'Iffendic	-
Monterfil	Etang communal	1 ha	2	-	Gaule Bréalaïse	-
Monterfil, Treffendel	L'Etunel	3 ha	2	-	Gaule Mordellaise	-
Mordelles	Grand étang de la Biardais (3)(6)	9,2 ha	2	-	Gaule Mordellaise	-
Mordelles	Fishery des Perrières (2)	0,7 ha	2	-	Gaule Mordellaise	Oui
Mordelles	Pêcherie des rives du Meu	0,5 ha	2	-	Gaule Mordellaise	Oui
Mordelles	Petit étang de la Biardais	0,5 ha	2	-	Gaule Mordellaise	-
Paimpont	Etang de l'Abbaye	30 ha	2	Oui (sans moteur)	Fédération	-
Piré-sur-Seiche	Le Château des Pères	3 ha	2	-	Département	-
Plélan-le-Grand	Etang de Trégu	1,5 ha	2	-	Gaule Bréalaïse	-
Plélan-le-Grand, Treffendel	Retenue du Pont Musard	15 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Pleurtaut	Bois Joli	60 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Le Dick	1,5 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Moulin Neuf	3 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Pont Avet	38 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Pont es Omnès	35 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Redon, Bains-sur-Oust	Etang de Via	7 ha	2	-	Syndicat des Pêcheurs de Redon	Oui
Rennes	Le Bas Roquet Nord	3 ha	2	-	Ville de Rennes	-
Rheu (le)	Petit Coutance (2)	3,9 ha	2	Float tube, pontoon et kayak uniquement	Fédération	-
Rheu (le)	Grand Coutance	8,6 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Fédération	-
Rheu (le)	Colombier	5,7 ha	2	-	Fédération	-
Richardais (la)	La Garde (2)	1,8 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Sains	Le Pissot	1,5 ha	2	-	Truite Pleine-Fougeraise	-
Sains	Grand étang	1 ha	2	-	Truite Pleine-Fougeraise	-
Sixt-sur-Aff	Site de la Roche (3 étangs)	1 ha	2	-	AAPPMA Aff, Combs et Canut	-
St-Broladre	Etang du Haut	1,5 ha	2	-	Truite Pleine-Fougeraise	-
St-Marcen	Etang communal	0,5 ha	2	-	Truite Pleine-Fougeraise	-
St-Marc-sur-Couesnon	Etang des Guérets	6 ha	2	-	Truite Briçoise	Oui
Vitré	Les Pruniers	2 ha	2	-	Gaule Vitréenne	-
Vitré	Les Choiselères	3 ha	2	-	Gaule Vitréenne	Oui

INITIATIONS Pêche

GRATUIT

Découvrez une nouvelle technique grâce à votre carte de pêche

La fédération vous propose, pour la sixième année consécutive, un programme varié d'initiations pêche aux quatre coins du département. Ces animations sont gratuites et accessibles à toutes les personnes détentrices d'une carte de pêche annuelle du département. Elles se dérouleront les samedis de juin à octobre (hors vacances scolaires).

Réservation indispensable auprès de la fédération : 02 99 22 81 80

Attention, le nombre de places est limité. Le matériel est fourni par les animateurs.

Informations sur : www.peche35.fr

(1) amorçage interdit

(2) parcours de graciation toutes espèces

(3) parcours de graciation du black bass

(4) pêche de la carpe uniquement de jour, à la grande canne, avec remise à l'eau des carpes uniquement

(5) pêche autorisée à une seule ligne autour de l'étang, à l'exception de la digue et des deux pontons (4 lignes max) ; pêche interdite le jeudi en période de chasse

(6) remise à l'eau obligatoire uniquement du 1^{er} au 31 janvier et du 1^{er} au 31 décembre



DECATHLON 35

Un réseau de spécialistes au service de votre Passion !



DECATHLON

C'est 7 points de vente de pêche en Ille & Vilaine et alentours !

RENNES BETTON RENNES CHANTEPIE REDON RENNES ESSENTIEL

ZAC de Pluvignon
Village la Forme
35830 BETTON
Tel : 02 23 27 41 41

3 Rue du
Moulin
35135 CHANTEPIE
Tel : 02 99 41 03 03

18 Av. Jean Burel
44460 ST NICOLAS
DE REDON
Tel : 02 99 93 34 32

Rue René Colin
Saint Grégoire
35000 RENNES
Tel : 02 99 33 57 24

SAINT MALO
Lieu dis
Blanche Roche
35430 St JOUAN DES G.
Tel : 02 99 19 15 60

PLEURTUIT ESSENTIEL
Zone Commerciale
La Ville es Meniers
35730 PLEURTUIT
Tel : 02 99 88 02 10

DINAN
Cap Rance
Route de Dinard
22100 TADEN
Tel : 02 96 41 75 69

Pas de magasin à proximité ? Retrouvez toute l'offre sur

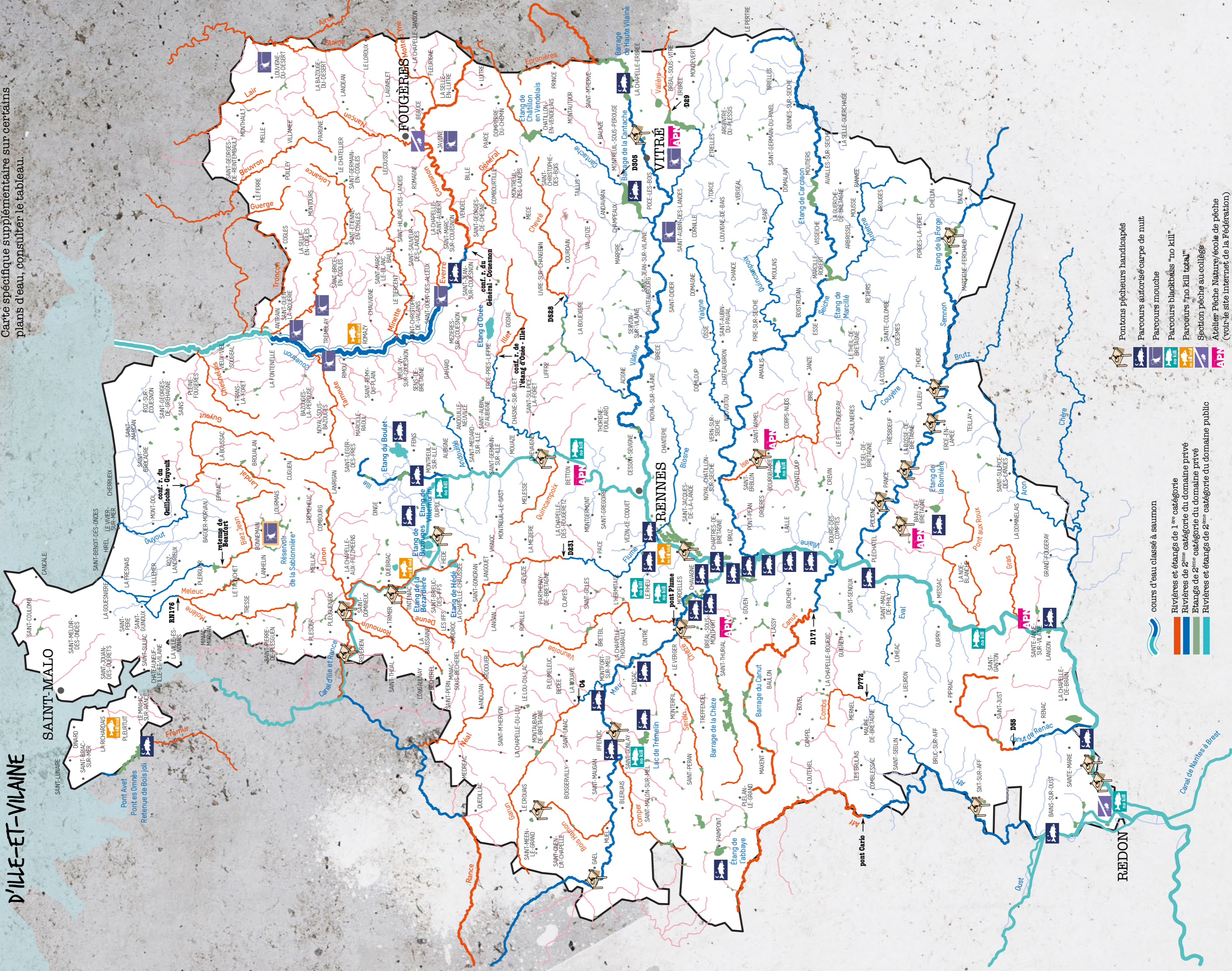
DECATHLON .FR

DOMAINE PISCICOLE

D'ILLE-ET-VILAINE

L'ensemble des cours d'eau et plans d'eau gérés par les **AAPMA d'Ille-et-Vilaine** sont en **RÉCIPROCITÉ TOTALE** (attention aux réserves et interdictions).

Carte spécifique supplémentaire sur certains plans d'eau, consulter le tableau.



cours d'eau classé à saumon

- Rivières et étangs de 1^{ère} catégorie
- Rivières de 2^{ème} catégorie du domaine privé
- Étangs de 2^{ème} catégorie du domaine privé
- Rivières et étangs de 2^{ème} catégorie du domaine public

- Pontons pêcheurs handicapés
- Parcours autorisé carpe de nuit
- Parcours mouche
- Parcours blackbass "no kill"
- Parcours "no kill total"
- Section pêche au collège
- Atelier Pêche Nature/école de pêche (voir le site internet de la Fédération)